

Projet de l'association

ECLOS

Mai 2014

Intro

Pourquoi un projet d'association ?

- Pour mettre en perspective les objectifs à long terme au travers de ce qui a été construit depuis la création en 1997, affirmer les valeurs défendues et asseoir le fonctionnement ;
- Pour se doter d'un outil de référence à faire évoluer en fonction des réformes, des plans de financement et autres contraintes ;
- Pour servir de fil conducteur, d'axe de travail pour tous : bénévoles, partenaires, parents et personnels de l'association.

Les références

Les statuts

Le règlement intérieur à l'intention des familles

Le projet éducatif

Les chartes avec les familles

Les autres documents

Les conventions avec les partenaires

Le règlement intérieur des salariés

Historique

Eclos a une histoire de près de 20 ans !!

Juillet 1997 : création de l'association

En juillet 1997, à Entringe, un groupe de pionniers (parents, élus et enseignants) se mobilise pour mettre en place un accueil périscolaire. La Fédération des Œuvres Laïques, missionnée par la CAF apporte son concours dans cette construction. La forme associative est retenue et le nom d'Eclos est choisi ; un concours de dessins d'enfants décidera du logo.

Le conseil municipal d'Entringe met à disposition les deux classes de l'école élémentaire rendues vacantes. La situation face à l'école élémentaire est idéale, avec une petite cour privative. La cantine se fait à l'espace Charles Ferdinand pour des raisons de réglementation liée à l'hygiène. Un contrat d'avenir est signé avec la CAF, un autre avec la commune d'Entringe pour la mise à disposition des locaux et le versement d'une subvention de fonctionnement. Le Conseil Général est sollicité pour des aides sur projet d'animation et le Conseil Régional pour des aides à l'emploi.

Septembre 1997 : ouverture du 1er site à Entringe

La structure ouvre ses portes en septembre 1997 avec 12 enfants. Avec les années, les effectifs et le nombre d'animateurs augmentent. La gestion devient lourde pour les bénévoles de l'association qui se tournent alors vers les collectivités territoriales pour obtenir de l'aide. Dans le même temps, Volmerange-les-Mines qui a également mis en place un accueil rencontre les mêmes difficultés et à Kanfen des parents se mobilisent pour obtenir de leur municipalité un service équivalent.

En 2000, la demande d'aide arrive sur le bureau du Président de la communauté de communes qui a de son côté entendu les mêmes demandes dans d'autres communes de la CCCE. Il propose aux maires des 19 communes de faire une étude de faisabilité pour offrir à chaque commune qui le désire un accueil périscolaire.

Pendant un an, Eclos et les deux autres associations du territoire, Catt'mômes et Phloème, vont travailler avec la CCCE pour élaborer un fonctionnement commun aux différentes structures.

2002 : nouvelle étape avec l'intégration de Volmerange et Boust

En 2002, Eclos devient le gestionnaire des structures de 3 communes : Boust, Entringe et Volmerange avec pour mission de créer un périscolaire à Kanfen et à Escherange. En contrepartie, la CCCE prend en charge financièrement les postes de comptable, et de coordonnateur ce qui décharge les bénévoles de lourdes tâches quotidiennes. La CCCE verse également une subvention d'équilibre pour les activités extrascolaires, tandis que les communes -outre la mise à disposition des locaux- subventionnent l'activité périscolaire en complément des aides de la CAF.

Suite à cette nouvelle organisation, les statuts sont modifiés et un tarif modulable en fonction des ressources [des parents](#) est mis en place sur tout le territoire. Le nom et le logo d'Eclos sont conservés pour les nouveaux venus avec l'accord de tous. Une coordonnatrice est recrutée.

En 2003, les périscolaires de Kanfen et d'Escherange ouvrent leurs portes.

A Escherange, Eclos est installé dans un appartement au-dessus de la mairie. L'administration est également installée gracieusement à Escherange. Un poste de secrétariat est créé. A Kanfen c'est un bâtiment de type Algéco qui est mis à disposition dans la cour de l'école élémentaire pour accueillir la structure périscolaire.

Dix ans après sa création, Eclos est devenu une « petite entreprise »

En 2007, les animateurs ne sont plus seuls chacun dans leur village, des projets sont mis en commun et des échanges se font. Les effectifs grossissent surtout dans les nouvelles structures et le nombre des personnels permanents dépasse aujourd'hui les 25. A l'administration un poste d'adjoint à la coordination est créé, et la comptable vient renforcer l'équipe deux jours par semaine. L'équipe de direction s'installe dans des locaux plus vastes mis gracieusement à disposition à Kanfen.

2010-2013 : des bâtiments renouvelés

En 2010, Eclos Kanfen intègre des locaux neufs attenants à l'école maternelle.

En septembre 2012, la municipalité de Volmerange ouvre un magnifique bâtiment, spacieux, lumineux et fonctionnel ; tandis que les bâtiments et la cour sont rénovés à Entringe.

En 2013, Boust met à disposition un espace neuf, agrandi et modernisé, dans son bâtiment Salle des fêtes qui, suite à un incendie, a été reconstruit et repensé.

Les valeurs

1. Faire de l'éducation populaire c'est à dire apprendre en s'amusant en complément de l'école, à travers le jeu, la culture, le sport, la découverte de l'environnement naturel ou historique. Valoriser le travail d'équipe, le respect des autres, et donner du sens à l'effort.
2. Défendre la laïcité et le respect de toutes les convictions religieuses ou philosophiques. Accepter les différences et s'en enrichir.
3. Assurer l'équité du service d'accueil sur tout le territoire mais aussi vis-à-vis des familles quelle que soit leur situation familiale.
4. Choisir la démocratie à travers le modèle associatif. La structure dirigeante est bénévole, elle est élue chaque année en Assemblée Générale.

Le contexte

Les familles : ont des besoins de garde hors temps scolaire et souhaitent offrir à leurs enfants des activités ludiques.

Les élus : souhaitent mettre en place un service de cantine et de garde hors temps scolaire pour les enfants de l'école primaire et offrir un lieu d'accueil des adolescents pour une vie locale harmonieuse et sécurisée. Par convention, les communes mettent à disposition leurs locaux et certains personnels.

L'école et le collège : Des échanges privilégiés avec les équipes enseignantes s'instaurent qui vont de l'articulation des temps d'activités au suivi des enfants en difficulté.

Le tissu associatif local : Pour la grande majorité, constitué de bénévoles, l'offre de loisirs est inégale sur les communes. Il laisse un champ d'action assez vaste pour les activités de l'association en complément de ce qui existe.

Le projet communautaire : Consciente de la nécessité d'un accompagnement des communes et des associations dans le domaine des loisirs pour les jeunes, la CCCE s'est dotée d'outils de coordination des actions menées sur les communes afin de les harmoniser et de les subventionner (extra-scolaire ou actions communautaires...)

Les partenaires : L'agrément d'éducation populaire délivré par le Ministère de la cohésion sociale permet, à travers le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF de Moselle, de définir le cadre de l'activité et son subventionnement.

Les objectifs généraux

Proposer un accueil hors temps scolaire des enfants de 3 à 17 ans sans discrimination, basé sur une animation de groupes, adaptée aux besoins de l'enfant (prenant en compte notamment son âge, ses envies, l'heure de la journée)

- Le matin avant l'école, pendant la pause méridienne avec la restauration, le soir après l'école.
- Le mercredi toute la journée pour les 3 à 12 ans
- Lors des vacances sur site ou en camp extérieur.

Offrir aux adolescents un temps hebdomadaire de rencontre protégée et des activités en fonction de leurs goûts, y compris des camps de vacances.

Permettre l'épanouissement des enfants par l'intégration d'actions complémentaires de celles des parents et de l'école.

Permettre le développement d'activités attractives répondant aux valeurs de l'association.

Permettre ainsi la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents.

Favoriser une prise en charge professionnelle : personnel diplômé, locaux aménagés, parcours protégés, ...

Evoluer dans un environnement sain : locaux adaptés aux activités proposées notamment aux normes de sécurité et d'hygiène, confort, qualité nutritionnelle (FJT), ...

Créer un climat de confiance et de relation avec les familles pour favoriser l'épanouissement des enfants dans le respect des autres.

Créer du lien social et s'impliquer dans la vie communale en partenariat avec les autres acteurs de la vie locale.

Assurer une gestion rigoureuse : recherche permanente d'aides financières pour diminuer les coûts, chasse aux gaspillages, mutualisation (achat en gros,) mise en commun d'équipements, ...

Sensibiliser les enfants à la protection de la nature : gestion des déchets, découverte et respect des milieux naturels, initiation au développement durable (chasse au gaspillage).

Les objectifs opérationnels

Ils se déclineront dans les projets pédagogiques annuels.

Ils s'inscriront dans une démarche de qualité indispensable à un accueil de loisirs. Eclos n'est pas une garderie.

Avec la réforme des rythmes scolaires, à compter de sept. 2014 deux temps d'accueil seront proposés en périscolaire chaque soir :

- Dans un premier temps : une activité structurée et suivie sur plusieurs semaines : sportive, artistique, manuelle ou ludique.
- Dans un deuxième temps : des activités semi-dirigées et/ou un temps calme surveillé pour faire les devoirs scolaires en autonomie.

Les principes d'action

- ❖ Ecoute des besoins des familles et réponse en fonction de la réglementation, des contraintes de gestion.
- ❖ L'équipe d'encadrement est formée, suivie et évaluée. Responsable de site et coordonnateurs établissent le projet pédagogique annuel. Les dominantes d'activité y sont consignées.
 - Le/La responsable de site invite son équipe à proposer des activités dans le cadre des dominantes choisies chaque année.

Il/Elle valide les propositions, donne les moyens, s'assure du respect des règles de sécurité et contrôle la réalisation. Il/Elle se charge de la plaquette d'information des familles, et de tout l'affichage nécessaire.
 - Chaque animateur/animateur propose l'activité qu'il/elle veut mener (il/elle a du temps réservé pour préparer ses activités), il/elle fait sa proposition à son responsable de site en concertation avec l'équipe, évalue le budget nécessaire et en fait la promotion.

Exemples d'animations : ateliers suivis, créatifs ou non (type club : danse, théâtre, cirque, peinture...), visites de site ou d'expositions, échanges inter centres

Toutes les activités qui permettent de faire acquérir des savoir-faire ou des savoirs être propices à l'épanouissement des enfants.

- Les coordonnateurs vérifient que les dispositifs fonctionnent, apportent un appui logistique si nécessaire, impulsent les actions intersites.

- ❖ Les décisions sont prises après
 - Rencontre régulière entre responsables de site et coordonnateurs.
 - Concertation régulière du bureau avec les coordonnateurs de sites.
 - Concertation permanente avec les élus : personnel, locaux, équipement, transports.

- ❖ Les moyens sont mutualisés et optimisés (animateurs, achats de fournitures, réplique d'activité,...) jeux et équipements. Des outils de gestion sont mis en place (fiche de poste, fiche d'activité, ...).

- ❖ Eclis participe à l'animation locale intergénérationnelle : ouverture sur la commune, avec les familles et les non-adhérents (spectacles, expositions et vernissages, fête de « mai », *little wheels*, 100% foot, vide grenier...).

Les moyens

Sur site -

- Local et équipement de base mis à disposition par chaque commune
- Un responsable par site, garant du cadre légal et du bien-être des enfants
- Moyens de communication (PC, imprimante, téléphones, internet et matériels de bureau)
- Une structure centralisée avec une secrétaire et deux coordonnateurs-directeurs
- Plan de formation permanent des personnels (de l'animateur « novice » jusqu'au directeur), exigence de qualité des recrutements, promotion interne...
- Comité d'établissement, depuis 2012

Réunion mensuelle des responsables avec les coordonnateurs. Uniformisation des pratiques de gestion (CD de procédures).

Conventions avec les financeurs et partenaires.

Réunion mensuelle des coordonnateurs avec les acteurs du territoire (CCCE). Mise en place de projets communs aux 4 associations du territoire.

Mise en place d'un règlement à l'usage des familles (fiche sanitaire, tarifs, horaires et règles de vie).

Mémo d'activité, utilisé par chaque animateur pour préparer et présenter l'activité proposée.

Charte avec les familles (engagement pour chaque atelier).

Mise en place d'un site internet « Eclos » pour l'information des familles, courriers ponctuels.

Comptable spécialisée (employée à mi-temps dans une autre association identique dans la CCCE), logiciel de gestion NOE.

Adhésion au CNE, contrôle par un Commissaire aux comptes.

Affiliation à la Fédération des Œuvres Laiques.

Réunion de bureau (environ 6 par an).

Conseil d'administration (4 par an).

Assemblée générale.

Les partenaires

1. Communes :

- Financement (subvention d'équilibre) des actions périscolaires, cantine et foyer d'adolescents
- Mise à disposition de locaux, de personnels, d'équipements sportifs, de moyens de transport
- Force de proposition

2. CCCE :

- Financement des actions extra-scolaires et des loisirs des adolescents
- Mutualisation des personnels, subvention d'équilibre
- Offres ou réalisations d'actions culturelles (spectacles [ou autres](#))

3. Fédération des Œuvres Laïques :

- Soutien logistique : spectacles, camp de vacances, assurances, formation, interface CAF et DDJS, accompagnement juridique, ...

4. Partenaires réglementaires :

- DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), DDPP (direction départementale de la protection des populations), PMI (protection maternelle et infantile) : réglementation, formation, contrôle.

5. Associations :

- Actions communes, aides, appuis logistiques : APE, Phloême, Catt'mômes, associations locales.

6. Enseignants :

- Soutien logistique, actions communes

7. FJT :

- Fournisseur de repas

8. Banque

- Crédit mutuel : conseils, suivi de trésorerie, et (ponctuellement) soutien publicitaire

9. Partenaires institutionnels

- CAF : Contrat Enfance, PSO, subventions d'investissement
- Conseil Général : contrat de projet, subventions d'investissement.

iii. Conseil Régional : aides à l'emploi

iv. Etat : CNSEA aides à l'emploi

Conclusion

Le projet évoluera au fil des réformes scolaires, des effectifs, des demandes des utilisateurs, des moyens disponibles et de la volonté des acteurs.

Il sera revu et amendé selon les besoins et les demandes des protagonistes.